

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MAI 2017

Étaient présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Michel HOUSSIN, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Mr Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Bertrand SAUVAGE, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Martine BERTAUX, Mme Clémence VAUBERT, Mme Sylvie LEMOIGNE, Mr Rémy VILDEY.

Del n°01 – 16/05/2017 – AUTORISATION SIGNATURE ACTE DE VENTE – lot 1 parcelle AI 290

Vu la propriété communale de la parcelle AI 290 située en zone 1 AU du PLU et vu la proximité des réseaux,

Mme le Maire a été autorisée par la délibération n°3 du 14 septembre 2016 à détacher 2 lots constructibles dans la parcelle AI 29, dans le cadre de la gestion du patrimoine de la collectivité, fixant le prix au M² à 21 € et autorisant Mme le Maire à signer les compromis de vente, les actes de ventes et tout pièce complémentaire liés à la vente de ces 2 lots.

Vu la délibération n°1 du 15 février 2017 décidant de confier la vente à l'agence immobilière Guy Hoquet du lot 1 dans la parcelle AI 290 d'une surface de 1100 m² pour un prix de 23 100 €, autorisant Mme le Maire à signer le mandat et le compromis de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire, dans le cadre de la gestion de patrimoine de la collectivité à signer l'acte de vente du lot 1 de la parcelle AI 290 d'une surface de 1100 m² au prix de 23 100 € à Mr Sébastien ANNE et Mme Adeline RIHOUEY.

Del n°02 – 16/05/2017 – ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LA DGF

Vu les articles L.2334-1 à L.2334-23 du CGCT,

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction d'une nouvelle voie village de l'Eglise pour une longueur de 102 ml.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 16/05/2017 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 20 789 ml appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE la nouvelle longueur de voirie communale à 20 789 ml au 01/01/2017.

AUTORISE Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Del n°03 – 16/05/2017 – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RENOVATION D'UN BÂTIMENT – validation de la phase APD

Vu la délibération n°1 du 28 novembre 2016 décidant d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à Mr WATRIN Stéphane,

Conformément à sa mission, Mr WATRIN Stéphane a réalisé les études d'Avant Projet Définitif (APD). Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par le

maître d'œuvre à 196 330 € HT représentant une augmentation de 3,33 % par rapport à l'estimation prévisionnelle dans le marché.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit la fixation définitive du forfait de rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût prévisionnel des travaux fixé à l'issue de l'Avant-Projet Définitif. Le coût prévisionnel étant inférieur à 110 % de l'estimation prévisionnelle du marché, alors le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est égal au forfait provisoire de rémunération soit 15 485,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'Avant-Projet Définitif et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Del n°04 – 16/05/2017 – PEDT

Mme le Maire fait part au conseil de la convention portant projet éducatif territorial entre la commune, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014,

Considérant que la démarche de projet éducatif du territoire consiste à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs,

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs concernés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention instituant le projet éducatif territorial qui prendra effet au 1er septembre 2017.

PREND ACTE que la convention prendra fin au terme de l'année scolaire 2020.

Del n°05 – 16/05/2017 – LOCATION PARCELLE AI 201 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Mr Francis LEVAVASSEUR est sorti et n'a pas participé au vote.

En contrepartie de la réalisation du dessouchage et de l'entretien de la parcelle AI 201 par Mr Francis LEVAVASSEUR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ETABLIT une convention d'occupation précaire pour la parcelle AI 201 d'une contenance de 3 882 M², à compter du 01/05/2017, d'une durée de 6 mois, à titre gratuit,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Mr Francis LEVAVASSEUR domicilié 1 la Viellinière 50190 ST MARTIN D'AUBIGNY.

Del n°06 – 16/05/2017 – DROIT DE PREEMPTION – Immeuble AI 299

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour l'immeuble AI 299 sis 1 bis rue le Vert Mané.

Del n°07 – 16/05/2017 – PLANTATION – PARCELLE AP 88

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AP n°88, propriété de la commune, est inutilisée et difficile d'entretien (ronces...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de planter ce terrain d'arbres et de pailler le sol.

Del n°08 – 16/05/2017 – PERSONNEL – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 1^{er} janvier 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Poste pourvu ou vacant
Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
- agent administratif polyvalent	- adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	- adjoint administratif	1 poste à 30h	pourvu
- agent administratif en charge de la comptabilité et des ressources humaines	- adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 16 h	pourvu
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine				
- agent du patrimoine polyvalent	- adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	- adjoint du patrimoine	1 poste à 9h	vacant
Cadre d'emplois des adjoints techniques				
- agent technique polyvalent	- adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 31h50mn 1 poste à 24h 1 poste à 20h	pourvu pourvu pourvu
- agent de cantine et d'entretien	- adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 17h20mn	pourvu
- agent de cantine	- adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 6h51mn 1 poste à 4h34mn	pourvu pourvu

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
<i>LEVAVASSEUR Joëlle</i>	
<i>HOUSSIN Michel</i>	
<i>DELAUNEY Jean-Pierre</i>	
<i>LECLERE Sandrine</i>	
<i>LEVAVASSEUR Francis</i>	
<i>VILDEY Christian</i>	
<i>SAUVAGE Bertrand</i>	
<i>BEUVE Joël</i>	
<i>HAMEL Catherine</i>	
<i>LENOËL Jérôme</i>	
<i>CHAMPVALONT Roselyne</i>	
<i>BERTAUX Martine</i>	
<i>VAUBERT Clémence</i>	
<i>LEMOIGNE Sylvie</i>	
<i>VILDEY Rémy</i>	